Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Juge d'instruction après condamnation

Par Fridleifsson

Bonjour,
Lorsqu'on est condamné en "comparution immédiate", si on fait appel, peut on saisir un juge d'instruction jusqu'au nouveau jugement ? Si j'envoie un courrier ?
Fridle

Par ESP

Bonjour
Votre sujet n'est pas assez précis.
Vous pouvez refuser une comparution immédiate.

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F32129#:~:text=Une%20comparution%20imm%C3%A9diate%20est%20une,apr%C3%A8s%20sa%20garde%20%C3%A0%20vue.&text=L'auteur%20pr%C3%A9sum%C3%A9%20doit%2C%20en,%C3%AAtre%20appliqu%C3%A9e%20pour%20certains%20d%C3%A9lits%20.]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F32129#:~:text=Une%20comparution%20imm%C3%A9diate%20est%20une,apr%C3%A8s%20sa%20garde%20%C3%A0%20vue.&text=L'auteur%20pr%C3%A9sum%C3%A9%20doit%2C%20en,%C3%AAtre%20appliqu%C3%A9e%20pour%20certains%20d%C3%A9lits%20.[/url]